

# Instructions pour la pétition papier



## Pétition parlementaire papier

Une pétition parlementaire est un outil pour aider les citoyennes et citoyens à mobiliser leurs élu.e.s au Parlement et à faire entendre leurs voix à la Chambre des communes. Veuillez utiliser cet outil pour recueillir des signatures en personne dans votre communauté.

### ***Pensez intergénérationnel !***

Pensez à différents réseaux pour recueillir des signatures – invitez des jeunes leaders locaux, des membres expérimentés, des groupes scolaires, des programmes de formation de la foi pour les adultes ou encore des groupes environnementaux à s’impliquer.

## Démarche à suivre :

### **1. Imprimez la pétition parlementaire :**

Vous pouvez imprimer la pétition sur votre imprimante à la maison. Les deux côtés de la feuille pourront être utilisés. **Assurez-vous de ne pas modifier la pétition avant ou après l’avoir imprimée.**

Si vous travaillez à plusieurs endroits pour obtenir des signatures, assurez-vous de toujours avoir une copie de la page 1 avec le texte complet de la pétition. Vous pouvez imprimer autant de pages 2 que vous désirez.

### **2. Recueillez des signatures :**

La pétition doit être signée par au moins 25 personnes résidentes ou citoyennes canadiennes de tous âges. Toute personne qui signe la pétition doit remplir tous les champs d’information. Assurez-vous d’avoir au moins certaines des signatures sur la page 1. Le reste des signatures peut être recueilli sur autant de copies de la page 2 que nécessaire.

### **3. Un rapport de campagne en ligne :**

Allez sur [devp.org/rapport](http://devp.org/rapport) pour indiquer le nombre de signatures que vous avez récoltées ainsi que la personne à qui la pétition a été envoyée.

**Cette étape est très importante !** Elle nous permettra de suivre la collecte de signatures et de vous tenir à jour sur les avancées de la pétition. Le fait de connaître le nombre total de signatures nous permettra de démontrer la force du mouvement de Développement et Paix lorsque nous rencontrerons éventuellement des élu.e.s sur cet enjeu important.

### **4. Soumettre la pétition :**

Il y a deux manières de soumettre votre pétition pour un plaidoyer efficace.

#### **A. Rencontrer votre député.e**

Une rencontre avec votre député.e est une occasion de le ou la sensibiliser aux enjeux auxquels sont confrontés les partenaires de Développement et Paix, à vos préoccupations citoyennes, et à l’impact positif d’une loi sur la diligence raisonnable au Canada.

Vous pouvez rencontrer votre député.e en personne ou virtuellement. Si vous le ou la rencontrez virtuellement, assurez-vous de lui faire parvenir la pétition avec l’aide de son bureau. Allez sur [devp.org](http://devp.org) pour trouver des outils vous aidant à planifier cette rencontre. Faites-nous savoir que vous avez rencontré votre député et partagez une photo sur [devp.org/rapport](http://devp.org/rapport).

*\*Veuillez informer votre personne animatrice local à l’avance de votre rencontre avec votre député.e.*

## **B. Retourner la pétition complétée au bureau local de Développement et Paix**

Si vous ne pouvez pas remettre la pétition complétée à votre député.e, veuillez la faire parvenir à votre personne animatrice locale (les contacts sont disponibles au [devp.org/coordonnees](http://devp.org/coordonnees)). Nous nous assurerons que cette pétition soit utilisée !

## **Exigences techniques pour les pétitions parlementaires**

### **Format :**

- Utilisez des feuilles de papier vierges, en format lettre (8.5x11) ou légal (8.5x14).
  - Une pétition imprimée au verso d'un autre document n'est pas recevable.
  - Le verso de la pétition peut être utilisé pour recevoir des signatures et adresses additionnelles.
- Ne modifiez en aucune manière le texte de la pétition, en version numérique ou papier.
  - Le texte de la pétition ne peut être modifié en effaçant, en rayant ou en ajoutant des mots ou des commentaires. Toute modification rendrait la pétition irrecevable.

### **Signatures valides :**

- Une pétition parlementaire papier exige un minimum de 25 signatures valides, avec adresses.
- Une pétition parlementaire doit contenir des signatures originales, écrites directement sur le document.
- Chaque signataire doit signer son nom (et non l'écrire en lettres moulées) directement sur la pétition. Si une personne ne peut signer son nom en raison d'une maladie ou d'un handicap, cela doit être noté sur la pétition et la note signée par une personne témoin.
- Les personnes citoyennes et résidentes canadiennes peuvent signer la pétition.
- Il n'y a pas d'âge minimal pour la signature.
- Seuls des individus peuvent signer (une personne ne peut signer pour un groupe).
- Tous les formats d'adresse sont acceptés, tant qu'on est en mesure d'établir clairement l'endroit où la personne signataire réside. Une personne sans domicile fixe doit le préciser sur la pétition.
- Il n'est pas nécessaire de fournir d'autres informations de contacts (comme un numéro de téléphone ou une adresse courriel).
- Quelques signatures avec adresses doivent apparaître sur la première page, avec le texte de la pétition.
- Les autres signatures et adresses peuvent se trouver au verso des autres pages de la pétition.
- Une personne députée peut signer la pétition, mais il ou elle devra alors demander à un autre élu de la présenter. Les signatures de députés ne compteront pas comme des signatures valides.

# Pétition à la Chambre des communes du Canada

## Attendu que,

- des entreprises basées au Canada contribuent aux atteintes aux droits humains et à la perpétration de dommages environnementaux partout dans le monde ;
- les personnes qui protestent contre ces atteintes et défendent leurs droits sont souvent harcelées, attaquées ou tuées. Les peuples autochtones, les femmes et les groupes marginalisés sont particulièrement menacés ; et
- le Canada encourage mais n'exige pas des entreprises qu'elles préviennent de tels préjudices dans leurs opérations et chaînes d'approvisionnement mondiales.

## Nous soussigné.e.s, citoyen.ne.s et résident.e.s du Canada, demandons à la Chambre des communes d'adopter une loi sur la diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement qui :

- exigerait que les entreprises préviennent les impacts négatifs sur les droits humains et l'environnement tout au long de leurs opérations et chaînes d'approvisionnement mondiales ;
- exigerait que les entreprises fassent preuve de diligence raisonnable, y compris en évaluant soigneusement la manière dont elles pourraient contribuer à des atteintes aux droits humains ou à l'environnement à l'étranger et en garantissant l'accès à des voies de recours en cas de préjudice ;
- entraînerait des conséquences significatives pour les entreprises qui omettent de faire preuve de diligence raisonnable adéquate et d'en faire rapport ; et
- établirait un droit statutaire pour les personnes lésées de demander justice devant les tribunaux canadiens.

<b>Signatures</b> <b>(Citoyen.ne.s et résident.e.s</b> <b>canadiens seulement)</b> Veuillez signer votre nom, et non l'écrire en lettres moulées	<b>Adresses</b> <b>(Code postal ou municipalité)</b>
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	

**Nous soussigné-e-s, citoyen-ne-s et résident-e-s du Canada, demandons à la Chambre des communes d'adopter une loi sur la diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement qui :**

- exigerait que les entreprises préviennent les impacts négatifs sur les droits humains et l'environnement tout au long de leurs opérations et chaînes d'approvisionnement mondiales ;
- exigerait que les entreprises fassent preuve de diligence raisonnable, y compris en évaluant soigneusement la manière dont elles pourraient contribuer à des atteintes aux droits humains ou à l'environnement à l'étranger et en garantissant l'accès à des voies de recours en cas de préjudice ;
- entraînerait des conséquences significatives pour les entreprises qui omettent de faire preuve de diligence raisonnable adéquate et d'en faire rapport ; et
- établirait un droit statutaire pour les personnes lésées de demander justice devant les tribunaux canadiens.

<b>Signatures</b> <b>(Citoyen-ne-s et résident-e-s canadiens seulement)</b> Veuillez signer votre nom, et non l'écrire en lettres moulées	<b>Adresses</b> <b>(Code postal ou municipalité)</b>
11.	
12.	
13.	
14.	
15.	
16.	
17.	
18.	
19.	
20.	
21.	
22.	
23.	
24.	
25.	